Province de Québec MRC de Charlevoix Municipalité de Saint-Urbain

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mercredi 11 août 2021, à midi (12h05), par vidéoconférence.

PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Mme Claudette Simard, mairesse; Mme Lyne Tremblay; M. Léonard Bouchard; M. Gaétan Boudreault;

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

M. Gilles Gagnon, directeur général.

SONT ABSENTS:

Mme Sandra Gilbert; Mme Denise Girard; M. Pascal Tremblay.

Tous les élus absents ont confirmé avoir bien reçu l'avis de convocation et être en accord avec les résolutions à adopter.

CONSIDÉRANT le décret numéro décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents dont le décret numéro 1074-2021 du 4 août 2021 qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 août 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et à voter à la séance par audioconférence et vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par Lyne Tremblay; APPUYÉE et résolu unanimement par les élus présent;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par audioconférence et par vidéoconférence.

OUVERTURE <u>Ouverture de la séance</u>

À midi cinq minutes (12h05), Madame Claudette Simard présidente de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2021-08-189 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Lyne Tremblay, APPUYÉE et résolu unanimement par les élus présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le mercredi 11 août 2021 à midi cinq (12h05), par vidéoconférence, soit adopté.

« ADOPTÉE»

2021-08-190

Annulation de la résolution 2021-06-135 qui est l'acceptation de la soumission de SIMTREX inc. au montant de 289 969.58 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection du ponceau dans le rang St-Jean-Baptiste (ruisseau à la Loutre);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection recommandés par le gouvernement dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réussi à obtenir une subvention pour les travaux du AIRRL prévus sur le ponceau dans le rang St-Jean-Baptiste (ruisseau de la Loutre);

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été validée et recommandée par l'ingénieur de Harp Consultant, Monsieur Philippe Harvey, et que celui-ci est conforme au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait accordé la soumission de SIMTREX inc. au montant de 289 969.58 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection de ponceau dans le rang Saint-Jean-Baptiste (ruisseau de la Loutre);

CONSIDÉRANT QUE Simtrex n'est pas en mesure de réaliser le contrat dans les délais et selon la soumission, celui-ci s'est désisté officiellement;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième soumissionnaire le plus bas est Les Constructions St-Gelais inc. et que celui-ci accepte le contrat pour les travaux de réfection dans le rang St-Jean-Baptiste :

Entreprise	Montant
	(plus les taxes)
Simtrex inc.	289 969.58 \$
Constructions St-Gelais inc.	294 475.04 \$

EJD Construction inc.	441 689.13 \$
Aurel Harvey & fils	460 000.00 \$
Fernand Harvey & fils	555 000.00 \$
9002-7210 Québec inc./ Éric Tremblay	594 447.81 \$
Jocelyn Harvey & fils	659 251.31 \$

IL EST PROPOSÉ par Léonard Bouchard, APPUYÉ Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le Conseil municipal annule la résolution 2021-06-135 qui est l'acceptation de la soumission de SIMTREX inc. au montant de 289 969.58 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection de ponceau dans le rang Saint-Jean-Baptiste (ruisseau de la Loutre) et que les travaux seront réalisés par le deuxième soumissionnaire le plus bas.

« ADOPTÉE »

2021-08-191

Acceptation de la soumission de CONSTRUCTION ST-GELAIS INC. au montant de 294 475.04 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection du ponceau dans le rang St-Jean-Baptiste (ruisseau à la Loutre);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection recommandés par le gouvernement dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réussi à obtenir une subvention pour les travaux du AIRRL prévus sur le ponceau dans le rang Saint-Jean-Baptiste (ruisseau de la Loutre);

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues pour les travaux de réfection dans le rang Saint-Jean-Baptiste :

Entreprise	Montant (plus les taxes)
Simtrex inc.	289 969.58 \$
Constructions St-Gelais inc.	294 475.04 \$
EJD Construction inc.	441 689.13 \$
Aurel Harvey & Fils	460 000.00 \$
Fernand Harvey & Fils	555 000.00 \$
9002-7210 Québec inc./ Éric Tremblay	594 447.81 \$
Jocelyn Harvey & Fils	659 251.31 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été validées et recommandées par l'ingénieur de Harp Consultant, Monsieur Philippe Harvey, et que les deux plus bas soumissionnaires sont conformes au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, la Municipalité a octroyé le contrat par la résolution 2021-06-135, à Simtrex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE, suite à plusieurs échanges, Simtrex Inc. s'est désisté de ses obligations prétextant une impossibilité de réaliser les travaux dans les délais selon les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2021-08-190, le contrat a été annulé à Simtrex Inc.;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Boudreault, APPUYÉ Et résolu unanimement par les élus présents;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Constructions St-Gelais inc. au montant de 294 475.04 \$ (plus taxes) pour les travaux de réfection de ponceau dans le rang Saint-Jean-Baptiste (ruisseau de la Loutre) et que les travaux soient financés par le règlement d'emprunt numéro 359 et par la réserve entretien de chemin tel que décrit dans le règlement.

« ADOPTÉE »

2021-08-192

Acceptation de la soumission de 9177-9736 Québec inc. (Croft Transport et logistique) au montant de 104 627,25 \$ (taxes incluses) pour le déneigement et le déglaçage des rues municipales de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver pour 2021-2023;

Entreprise	Montant (taxes incluses)
9177-9736 Québec inc. Croft Transport Logistic.	104 627.25 \$
9235-0040 Québec inc. Construction M.P.	109 995.00 \$
9002-7210 Québec inc. Éric Tremblay inc.	113 825.25 \$

CONSIDÉRANT QUE 9177-9736 Québec inc. (Croft Transport et logistique) au montant de 104 627,25 \$ (taxes incluses) est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QU'À l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour deux (2) périodes additionnelles de douze mois chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lyne Tremblay, APPUYÉE et résolu unanimement par les élus présents; QUE le conseil municipal octroie le contrat selon les modalités du devis à 9177-9736 Québec inc. (Croft Transport et logistique) au montant de 104 627.25 \$ (taxes incluses) pour les années 2021 à 2023.

« ADOPTÉE »

Période de questions

En l'absence d'interventions, madame la mairesse déclare cette période de questions close.

2021-08-193 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Boudreault, APPUYÉ et résolu unanimement par les élus présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 12h20.

« ADOPTÉE »	
Trainesse.	

Secrétaire-trésorier

Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.